



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : systeme penitentiaire

Question écrite n° 62837

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le garde des sceaux, ministre de la justice, et lui demande, suite a la creation de 730 postes de surveillants de prison et compte tenu de l'insuffisance des effectifs a la Reunion, quelle est la dotation prevue par le Gouvernement pour ce departement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs theoriques des etablissements penitentiaires de l'ile de la Reunion se decomposent de la facon suivante : Voir tableau dans le JO no 13 (annee 1993). Voir tableau dans le JO no 13 (annee 1993). Ces chiffres font apparaitre un excedent global d'agents dans les etablissements de l'ile de la Reunion, malgre un deficit ponctuel de 2 agents a la maison d'arret de Saint-Denis. Lors de la commission administrative paritaire des personnels de surveillance du mois d'avril prochain, la situation des etablissements de l'ile de la Reunion ne manquera pas d'etre attentivement examinee.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62837

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4783